

Izel

Création d'un atelier rural

Description du projet :

Le projet consiste en la création d'un atelier rural. Il s'agit d'une structure polyvalente type « industriel » offrant une superficie modulable de 540 m². Sur cette structure, vient se greffer un volume secondaire à toit plat qui renferme les espaces réservés aux fonctions connexes : secrétariat, sanitaires, local de réunions et locaux techniques. La surface principale sera partagée entre les différentes activités pour des utilisations professionnelles naissantes et l'accent sera mis sur la modularité fonctionnelle des espaces. En effet, la disposition des différents locaux permettra éventuellement d'accueillir deux entreprises simultanément en fonction des besoins identifiés.

Une attention toute particulière sera portée sur l'intégration paysagère du bâtiment. Le volume annexe (traité en toit plat et situé en façade à rue) sera habillé d'un parement en bois. Certains éléments structurels du volume principal seront également traités en bardage bois. Les abords seront également fortement plantés pour agrémenter les perspectives visuelles.

L'accent sera également mis sur la réduction des déperditions de chaleur et de la consommation énergétique. Malgré qu'il s'agisse d'un bâtiment de type « industriel », l'isolation sera renforcée pour tendre vers une consommation très réduite. La méthode de chauffage pourra éventuellement comprendre une chaudière à bois ou à pellets et la toiture pourra accueillir des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Origine de la demande :

- CLDR sur base d'une proposition de l'ADL.

Justification du projet :

Depuis une dizaine d'années, Chiny enregistre une diminution de son nombre d'entreprises mais l'emploi salarié est globalement en augmentation. Il convient d'enrayer le phénomène de disparition des entreprises et amplifier celui de création d'emplois.

Pour ce faire, la création d'un atelier rural apparaît comme l'outil le plus adapté. De plus, il se combine à la création d'une zone d'activité économique sur le village d'Izel. Cette localisation centrale facilement accessible permet de répondre à un développement territorial durable. Elle permet également d'envisager des connexions et des partenariats avec l'Athénée d'Izel, notamment par la valorisation de la production agronomique et horticole.

Les besoins pour ce type d'infrastructures ont clairement été démontrés par les enquêtes et les études menées pour l'ADL. De plus, le territoire communal est presque totalement dépourvu de zones spécifiquement réservées aux activités économiques.

Enfin, le positionnement de l'atelier rural au sein de la future zone d'activité économique permettra d'entamer la dynamique de développement de la zone de manière exemplative.

Contribution au développement durable (Agenda 21 local) :

Le projet a pour objectif de renforcer l'emploi local et donc durable. Grâce à ce développement économique, le projet aura également un impact sur le développement social. Il prend également en compte les aspects environnementaux (énergie, intégration paysagère...).

	Non pertinent	Pris en compte	Non pris en compte	Commentaires
1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,...) ?		X		Projet émanant de la population (CLDR)
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (quartier, village, commune, supra) ?		X		Localisation pertinente vu la volonté de développer l'emploi local et, notamment, en relation avec l'Athénée d'Izel (section agronomique)
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?		X		Pérennisation et développement de l'emploi local
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?		X		Développement de l'emploi bénéfique à l'ensemble de la population grâce à un processus de réinsertion professionnelle
5. Le projet mobilise-t-il des financements ou des contributions solidaires et/ou locales (hors RW) ?		X		
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (emploi, économie, service, lien social, bien-être, ...) ?		X		Retombée économique à l'échelle locale
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé, ...) ?			X	A déterminer lors de la phase de réalisation du projet
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?	X			
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?	X			
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?	X			
11. Ce projet est-il conçu de manière à éviter des risques possibles mais non prouvés (principe de précaution) pour l'humain et son environnement ?		X		Aucun risque identifié
12. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets, ...) ?	X			
13. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?		X		Recours aux énergies renouvelables
14. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?		X		Pas d'impacts notables
15. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?	X			
16. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale, ...) ?	X			

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombre d'emplois créés suite à la construction de l'atelier rural	Commune	8 emplois

Localisation :

Izel – Rue de la gare.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété privée (volonté d'acquérir les terrains à l'amiable ou par voie d'expropriation).

Tâches à réaliser :

- Constitution du dossier de plan communal d'aménagement révisionnel (PCAR).
- Acquisition des terrains.
- Construction de l'atelier rural.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 4. Créer des incitants favorables à un développement économique endogène en misant sur la créativité.

Objectifs connexes

- Objectif 6. Faire du secteur de l'agriculture et des ressources naturelles des acteurs intégrés du développement local.
- Objectif 7. Intégrer la dimension énergétique, durable et solidaire dans tous les actes posés.

Création d'emploi(s) envisagée :

Création d'emplois directs par le développement d'entreprises locales.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Programme de réalisation :

A déterminer

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Contacts avec les entreprises éventuellement intéressées via l'ADL.